

Journal du

Pays Loudunais

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS



**Chères Loudunaises,
chers Loudunais,**

*La réglementation actuelle
qui oblige la collectivité
à réduire sa production*

*de déchets et qui augmente les taxes sur le
traitement des ordures ménagères chaque
année, incite la commission environnement
présidée par Bruno Lefebvre à initier de
nouveaux projets afin de réduire l'impact sur
la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
(TEOM) présente sur la Taxe Foncière.*

*Cela s'est traduit par une optimisation de la
collecte en porte-à-porte sur une partie du
territoire et des travaux d'extension de deux
déchèteries.*

*Je tiens à saluer le travail et l'investissement
fournis par Bruno Lefebvre et la commission
environnement pour mener à bien ces projets
essentiels. Nous devons poursuivre nos
efforts et réduire plus que jamais le volume
de nos déchets.*

*Je vous laisse découvrir dans ce journal
notre actualité en matière de gestion des
déchets ménagers.*

Bonne lecture à tous.

Joël DAZAS,
Président de la Communauté
de communes du Pays Loudunais



*Ce numéro est une publication de la Communauté de communes du Pays Loudunais.
Directeur de la publication : Joël DAZAS Rédaction : CCPL Pôle Déchets / SR.
Conception graphique : CCPL/LS. Crédits photos : CCPL sauf mention contraire.
Illustration : Dawid. Impression : MEGATOP, Naintré (86) - Tirage : 14 000 exemplaires.
ISSN 1955-947X. Distribution : Mairies du Pays Loudunais et Express Diffusion (Loudun &
Rossay). Imprimé sur du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement).*

Communauté de communes du Pays Loudunais
2 rue de la Fontaine d'Adam - BP 30004 - 86201 LOUDUN Cedex
Tél. 05 49 22 54 02 - Fax 05 49 22 99 77 - contact@pays-loudunais.fr
www.pays-loudunais.fr

*Ne jetez pas ce document sur la voie publique,
mais déposez-le dans un point recyclage papier.*



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS : un enjeu pour tous !

Le Service Public de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés est financé actuellement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) présente sur la Taxe Foncière et est uniquement dépendante de la valeur locative du bâtiment. Cette taxe n'est donc pas proportionnelle au service rendu, ce qui peut créer des inégalités entre les usagers.

Des actions ont été mises en œuvre ces dernières années permettant la maîtrise des coûts de collecte et de traitements des déchets ménagers. L'objectif principal est de réduire la production des déchets dans un premier temps, puis d'améliorer le geste du tri ensuite.

Au regard des enjeux actuels, les élus communautaires ont délibéré en juin 2021 pour instaurer une part incitative à la TEOM à partir du 1^{er} janvier 2024.



*Le Pôle Déchets accompagnera l'ensemble des usagers
du territoire sur des actions de prévention des déchets.
Rappelons-nous « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ! »*

Bruno LEFEBVRE
Vice-président en charge de la Commission Environnement



ÉVOLUTION DU FINANCEMENT DU SERVICE : vers une Tarification Incitative

La Tarification Incitative répond à plusieurs objectifs, dont :

→ les obligations règlementaires :

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) ambitionne que 25 millions de français soient couverts par une Tarification Incitative.

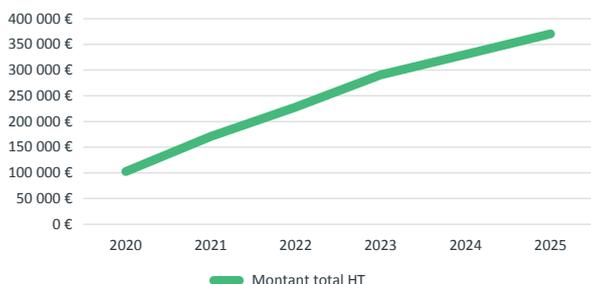
→ la réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles :

L'instauration d'une Tarification Incitative permet de diminuer d'environ 30% en moyenne la production des déchets.

→ la maîtrise des coûts :

La trajectoire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur chaque tonne d'ordures ménagères et de tout-venant enfouie.

Trajectoire TGAP et coûts prévisionnels pour la Communauté de communes

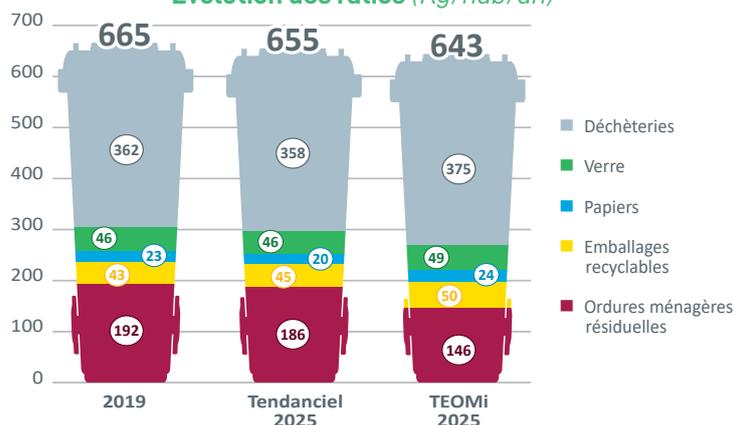


Les élus communautaires ont décidé de faire évoluer le financement du service vers une Tarification Incitative.

Le principe est simple, c'est celui du « pollueur-payeur ». Moins un usager produira de déchets et plus le montant de sa facture sera faible. Cette taxe permet de financer l'ensemble du service (*collecte en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèterie*), en incluant une part variable dite incitative.

Cette part sera appliquée uniquement sur le bac d'ordures ménagères, et sera dépendante du volume du bac ainsi que du nombre de levées dans l'année. Ainsi, cette part variable ne sera pas liée au poids du conteneur.

Évolution des ratios (Kg/hab/an)



Selon l'étude menée, la TEOM Incitative (TEOMI) permettrait de réduire de 30% la production d'ordures ménagères en Pays Loudunais d'ici 2025, d'une part en diminuant les déchets, et d'autre part en améliorant le geste de tri de chacun. Certaines collectivités voisines (*Communauté de communes du Thouarsais, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais*) ont enregistré de meilleures performances, atteignant un ratio d'environ 100 kg/habitant/an d'ordures ménagères. Ces résultats sont très encourageants et ont incité la CCPL à évoluer vers la Tarification Incitative.

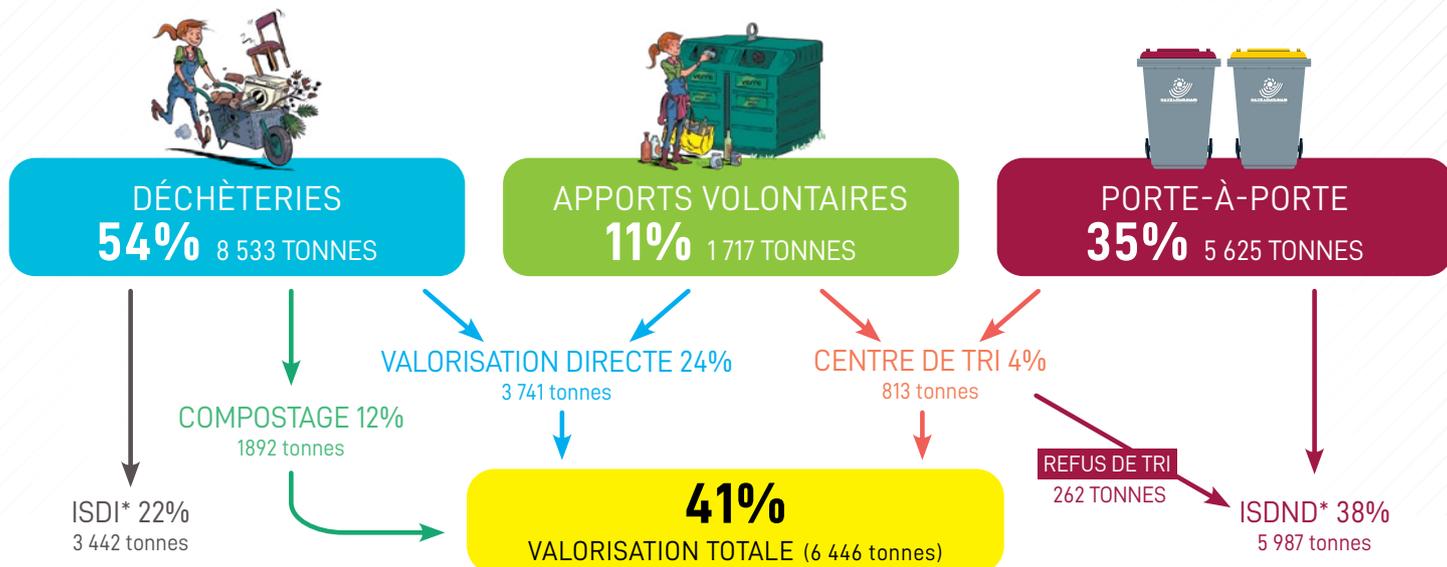
➡ La TEOMI sera adaptée au budget du service, il est donc impossible pour le moment, de prévoir le taux de la TEOM ainsi que le coût à la levée du bac pour l'année 2024.

BILAN DE L'ANNÉE 2020 :

15 874 tonnes de déchets ménagers et assimilés traités.

Le Saviez-vous ?

En 2013, la production moyenne d'ordures ménagères des français était de 268 kg/habitant. En Pays Loudunais, cette moyenne est de 181 kg en 2020. De nombreuses actions ont été mises en place pour réduire la production d'ordures ménagères ; l'objectif est d'atteindre 100 kg/habitant/an.



*ISDI : Installations de stockage de déchets Inertes *ISDND : Installations de stockage de déchets non dangereux.

Questions-Réponses

Les principales questions que vous pouvez vous poser sur la TEOMI

Pourquoi évoluer vers une Tarification Incitative ou TI ?

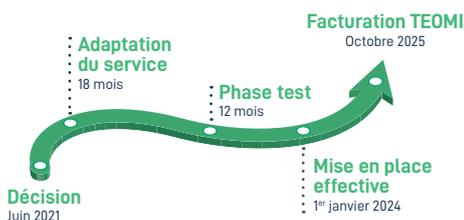
Le passage à une Tarification Incitative est nécessaire et indispensable pour plusieurs raisons :

- être en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- responsabiliser les usagers sur leurs productions de déchets ;
- préserver l'environnement et améliorer les performances techniques (*baisse de la production d'ordures ménagères, augmentation du tri...*) ;
- maîtriser les coûts sur le long terme et anticiper les hausses à venir ;
- avoir un coût du service plus « juste » pour l'usager qui devra payer proportionnellement à sa production de déchets.

Comment va se mettre en place la Tarification Incitative en Pays Loudunais ?

Le Pôle Déchets dispose d'un an et demi afin d'adapter le service (*équiper les camions d'un système d'identification des bacs, acquérir un logiciel adapté, consolider la base de données, adapter le volume des bacs à disposition...*).

Il est prévu une phase test en 2023 afin de vérifier que le comptage est opérationnel ainsi que l'ensemble des collectes. L'objectif étant que la comptabilisation des bacs soit effective au 1^{er} janvier 2024 pour que les premiers résultats soient appliqués sur votre TEOM de 2025.



Quels seront les changements pour vous ?

L'objectif est simple : vous accompagner dans votre réduction de la production de déchets, optimiser votre collecte, afin de limiter le montant de la facture. Pour cela, voici quelques actions à mener :

- soumettre votre bac à la collecte uniquement lorsqu'il est plein, le rentrer après le passage du camion ;
- composter les déchets fermentescibles (*épluchures, restes de repas, branchages, tontes, sciures, cendres...*). La CCPL met à disposition des usagers un composteur en bois ou en plastique en contrepartie d'une participation financière ;
- accoler un « stop pub » sur la boîte aux lettres afin de réduire les papiers ;
- tondre l'herbe en utilisant la technique du mulching (*laisser les tontes sur la pelouse pour conserver l'humidité, protéger la pelouse, gagner du temps...*) ;
- adapter son comportement d'achat : éviter les produits suremballés, favoriser le vrac/l'achat à la coupe/le gros conditionnement ;
- limiter le gaspillage alimentaire en faisant attention aux dates limites de consommation, en accommodant les restes de repas pour faire d'autres menus...
- favoriser le don, la réparation, la réutilisation et le réemploi ;
- trier les emballages, les papiers et le verre ;
- apporter les autres déchets (*déchets électroniques, mobiliers, déchets dangereux...*) directement en déchèterie.

Le Pôle Déchets vous invite à commencer dès à présent à faire évoluer vos pratiques, afin d'être opérationnel à la mise en place de la Tarification Incitative. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter les services de la CCPL.

Mon bac est toujours sorti, sera-t-il taxé toutes les semaines ?

Oui, à partir de 2024 chaque levée de votre bac sera comptabilisée. C'est pourquoi il est important de veiller à bien rentrer son bac après chaque collecte.

Je n'utilise pas le service de collecte en porte-à-porte, serai-je exonéré de la TEOMI ?

Non, la TEOMI finance l'ensemble des services du Pôle Déchets, à savoir les collectes en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèterie. L'ensemble de ces services sont compris dans la part fixe de la TEOMI qui est due par tout propriétaire de bâti foncier.

Est-ce qu'il y aura une augmentation des dépôts sauvages ?

Selon plusieurs retours d'expériences, il peut y avoir une faible augmentation des dépôts sauvages dans les premiers temps. Pour lutter contre, chaque maire dispose de son pouvoir de police. Celui-ci a été renforcé et il est dorénavant plus facile de sanctionner ces dépôts illicites (*vidéosurveillance autorisée, facturation possible à l'usager des frais de collecte et de traitement des déchets...*). Pour rappel, il peut être facturé à l'usager qui réalise un dépôt contraire au règlement de collecte, des frais de ramassage et de nettoyage de 150 €, voire d'une amende pouvant atteindre 1 500 € (*article R.632-1 du code pénal*).



Bien évidemment, nous communiquerons régulièrement sur les avancées de ce projet et nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. **Bruno LEFEBVRE**

INAUGURATION DES TRAVAUX d'extension et de réhabilitation, le 25 septembre 2021.



Déchèterie
Loudun-Messemé

Déchèterie
Les Trois-Moutiers



ZOOM SUR...

Et si nous consommions autrement ?

- Consommer des produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou raisonnée, et de préférence en vrac, ou directement auprès des producteurs, est une façon simple de participer activement à la protection de l'environnement et à la réduction de nos déchets sans pour autant se ruiner. Alors n'hésitez plus et privilégiez l'achat local !

En choisissant des produits auprès des producteurs locaux (AMAP, vente à la ferme, marchés...), vous participez à la réduction des gaz à effets de serre et vous connaissez mieux l'origine des produits et leur mode de production.



- Des initiatives qui incitent la réduction des emballages et accompagnent les consommateurs vers un mode de consommation plus durable et plus éco-responsable, naissent sur notre territoire, à l'image de l'épicerie itinérante En Vrac.

- En choisissant de consommer des produits locaux, de saison, vous participez à la protection de l'environnement, au développement des emplois locaux et vous constaterez une réelle diminution de vos déchets !



> LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du 18 septembre au 8 octobre 2021, un programme d'animations a été proposé sur la thématique des déchets.

En partenariat avec la Communauté de communes du Pays Loudunais, la ville de Loudun a organisé plusieurs ateliers autour de la réduction des déchets et du faire soi-même. Cela s'est traduit par des animations zéro déchet sur la fabrication de son éponge, de sa lessive, de son baume à lèvres... Une famille "zéro déchet" a également témoigné pour expliquer ses actions au quotidien afin d'adapter sa consommation et réduire sa production de déchets. Ont également été organisées des « marches citoyennes » afin de collecter les déchets dans différents quartiers/communes du Pays Loudunais. Et enfin, le film « Demain » a été projeté suivi d'un temps d'échange avec les personnes présentes dans la salle. Pendant toute la durée de cet événement, une exposition des œuvres de LUCOBUKOW reposant sur la création d'œuvres à partir de pièces électroniques, était présente sur différents lieux à Loudun.

Cette première édition de la Semaine Européenne du Développement Durable a été possible grâce à la participation des partenaires*. La ville de Loudun et la CCPL tiennent particulièrement à les remercier pour leur investissement.

*Mairie de La Chaussée, Mairie et Comité des fêtes de Ceaux-en-Loudun, E. Leclerc, Accueil de loisirs « Mille et une couleurs », ADEME, Faire avec le Service public de la rénovation de l'habitat en Loudunais, Recyclerie Le Silo, Créa'Sam, En Vrac épicerie et le P'tit épicier.



> TÉLÉTHON 2021 : UNE COLLECTE SOLIDAIRE DES DEEE

La Communauté de communes a participé à la campagne Téléthon 2021 en partenariat et avec l'aide des bénévoles de l'association Les Musseaux de Chalais.

Une collecte des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : petits appareils ménagers, téléphones portables, chargeurs, écrans, tablettes... a été organisée du 16 au 30 novembre sur différents lieux publics à Loudun afin de sensibiliser les habitants au tri et à la valorisation des déchets.

Dans le cadre d'une opération à caractère solidaire avec l'AFM Téléthon (l'Association Française contre les Myopathies), tous les DEEE seront valorisés.

La Communauté de communes versera un don de 1 000 € à l'association AFM Téléthon dans le cadre de cette action.

En 2020, malgré les conditions sanitaires très strictes, la collecte des DEEE avec l'association Les Musseaux de Chalais et l'AFM Téléthon s'est déroulée différemment avec une collecte exceptionnellement proposée à la déchèterie de Loudun-Messemé.



> AGENT DE COLLECTE D'UN JOUR !

Mon expérience d'agent de collecte en porte-à-porte

Bruno Lefebvre, Vice-Président en charge de la Commission « Environnement » au sein de la Communauté de communes du Pays Loudunais, a effectué, le temps d'une journée, le métier d'agent de collecte en porte-à-porte.

Le Pôle Déchets a recueilli ses réactions.

➔ Bruno Lefebvre, tout d'abord, pourquoi faire cette journée ?

C'était une volonté de ma part, en étant élu en charge de la Commission « Environnement » de bien connaître le métier des agents que je défends. Je veux pouvoir parler du service pôle Déchets en parfaite connaissance.

➔ Quelles sont vos premières impressions ?

C'est un travail très physique. Le fait de monter et de descendre régulièrement sur le marchepied est le plus usant pour l'organisme. Cette expérience m'a également permis de visiter Loudun, surtout certaines rues. À 6h du matin, je découvrais la ville différemment.

➔ Qu'avez-vous pensé de la collecte en elle-même ?

J'ai constaté plusieurs anomalies lors de la collecte. Tout d'abord, le tri des déchets n'était pas bien respecté. J'ai vu dans les bacs des déchets indésirables (*déchets verts, gravats, déchets électroniques...*) qui n'ont rien à faire dans les poubelles, mais doivent être déposés en déchèterie. Mal triés, ces déchets ont des impacts directs sur :

- l'environnement : car nous envoyons à l'enfouissement des déchets qui doivent être valorisés autrement ;
- l'économie : le traitement des déchets non triés est plus onéreux pour la collectivité.

J'ai également remarqué que de nombreux bacs étaient sortis alors qu'ils n'étaient pas pleins. Les usagers se disent « le camion passe alors il faut sortir le bac ». J'insiste régulièrement sur le fait qu'un bac sorti nécessite du temps, du carburant et de l'énergie supplémentaire. Surtout que Loudun bénéficie toujours d'une collecte hebdomadaire. Lorsqu'un bac est sorti pour 3 bouteilles vides, ou un petit sac poubelle, cela peut attendre le ramassage la semaine suivante. J'invite nos concitoyens à sortir leurs équipements de collecte uniquement lorsqu'ils sont quasiment remplis. Tout le monde y gagnera !

Pour finir, j'ai eu un sentiment d'insécurité à certains endroits, notamment lorsque la circulation est plus forte. Les automobilistes roulent vite et ne font pas toujours attention aux agents qui travaillent dans la rue. Merci de respecter et de veiller à leur sécurité en priorité.

➔ Que retenez-vous de cette journée ?

C'est une expérience très enrichissante et intéressante. Je peux maintenant parler du métier d'agent de collecte en porte-à-porte ainsi que des difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. Je recommande vivement aux personnes qui critiquent le travail des agents de collecte, d'essayer ce métier.



> LE PÔLE DÉCHETS ACCUEILLE UNE CHARGÉE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Afin d'accompagner les loudunais dans la réduction de leurs déchets, la Communauté de communes du Pays Loudunais a recruté une chargée de prévention des déchets et d'économie circulaire.

Après avoir occupé un poste d'ambassadrice du tri et de l'économie circulaire à Grand Châtelierault, Cindy Sardin a rejoint le 20 septembre dernier, le Pôle Déchets de la Communauté de communes du Pays Loudunais, afin de s'occuper de la prévention des déchets et de l'économie circulaire.



« On considère comme déchet toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait. »

Mais alors, qu'entendons-nous lorsque l'on parle de prévention des déchets ?

« De manière synthétique, cela consiste à diminuer drastiquement la production des déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations, tout en diminuant l'utilisation de produits nocifs et dangereux lors de la conception de ces « déchets ».

À ce titre, mes missions s'axeront autour de la mise en place d'une gestion de proximité des biodéchets et des déchets verts (*compostage, lombricompostage, broyage de déchets verts, jardinage au naturel, etc.*), en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Dans le même temps, un travail en termes d'augmentation de la durée de vie des produits, de leur réutilisation et de leur réemploi sera étroitement conduit avec les associations et entreprises locales.

Enfin, l'éco-exemplarité de l'ensemble des acteurs locaux (*ménages, établissements publics, entreprises, associations, établissements scolaires*) sera l'un des axes majeurs de la prévention des déchets sur notre territoire. Pour cela, différentes actions seront co-pilotées avec l'animatrice du tri de la Communauté de communes du Pays Loudunais. »

66

Je tiens à remercier les agents pour leur accueil et leur convivialité. C'était chaleureux et très agréable. Je salue leur travail au quotidien !

Bruno LEFEBVRE

> CALENDRIER DE COLLECTE

Le calendrier de collecte 2022 est arrivé !

Pour les habitants hors Loudun, vous trouverez le calendrier de collecte 2022 avec votre journal.

C'est un outil indispensable pour les usagers afin de connaître son jour de collecte ainsi que le flux concerné (*ordures ménagères ou emballages recyclables*), et toutes les consignes de tri appliquées sur le territoire.



Le calendrier par commune est téléchargeable sur le site de la Communauté de communes du Pays Loudunais, rubrique "Trier ses déchets" www.pays-loudunais.fr

> LES NOUVEAUX COMPOSTEURS DÉBARQUENT !

Afin de valoriser vos déchets fermentescibles (*déchets alimentaires, déchets verts, sciure, cendre...*) le Pôle Déchets met à disposition des loudunais des composteurs en plastique (20€) et en bois (25€).



25€



20€

Composter c'est :

- Réduire de 30% les ordures ménagères,
- Obtenir gratuitement du compost qui enrichira le jardin,
- Économiser ainsi l'achat de terreau ou d'engrais,
- Participer à une économie plus circulaire et responsable.

Vous pouvez dès à présent réserver votre composteur, en remplissant le formulaire présent sur le site internet www.pays-loudunais.fr rubrique Trier ses déchets > Démarche en ligne > Commande de composteur.



54 kg

par habitant par an

54 kg/habitant/an c'est la quantité de biodéchets que jette dans ses ordures ménagères un loudunais. En effet, à la suite des dernières caractérisations* réalisées par le Pôle Déchets, il a été constaté qu'environ 1/3 des ordures ménagères sont composées de déchets alimentaires et de déchets verts.

Ces biodéchets peuvent être valorisés autrement, via : le compostage, le broyage, le mulching...

N'hésitez pas à contacter le Pôle Déchets pour trouver la solution la plus adaptée à votre foyer.

* Une caractérisation : c'est l'action d'analyser des déchets pour les répartir en différentes catégories (déchets alimentaires, déchets verts, emballages, papiers, verre...).

> LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Les déchets spécifiques ne vont pas à la poubelle, apportons-les en déchèterie !

Même vides les déchets spécifiques peuvent contenir un ou plusieurs produits chimiques susceptibles de présenter un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Ils ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères ni dans les canalisations car ils présentent un risque de pollution. Ils nécessitent une collecte spécifique afin d'être expédiés en unité de traitement spécialisée.

Les déchets spécifiques des particuliers sont acceptés dans toutes les déchèteries du Pays Loudunais, à l'exception de la déchèterie de La Grimaudière.

Sont acceptés dans toutes les déchèteries :



Radiographie (sans enveloppe), huile végétale, cartouche d'encre, batterie.

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION



Les déchets spécifiques des PROFESSIONNELS ne sont pas acceptés en déchèterie.

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE



DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON



DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE



SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS CHIMIQUES
www.ecodds.com

À Noël, si tu tries tu as tout compris !

SAPINS, CARTONS, PILES, JOUETS ET JEUX ÉLECTRONIQUES usagés sont à déposer en

DÉCHÈTERIE



> MOBILIER

Trois solutions pour vous débarrasser de vos meubles, matelas, couettes et oreillers

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

1 **Don aux associations de l'économie sociale et solidaire des meubles en état d'usage.**

2 **Reprise d'un ancien meuble ou matelas, lors de l'achat d'un neuf.**

À compter du 1^{er} janvier 2022, selon la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, les clients pourront se débarrasser gratuitement de leurs meubles usagés auprès des enseignes. Ce service devra être proposé par les boutiques de plus de 200 m² ou lors des livraisons, à condition que les clients achètent des biens similaires. Les magasins dont la surface de vente dépasse 1 000 m² offriront, eux, une reprise sans contrepartie.

3 **Apport en déchèteries (sauf déchèterie de la Grimaudière) dans la benne mobilier.**



TOUS LES MEUBLES SONT ACCEPTÉS



QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :

- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousses, latex, tissu, cuir
- Plastiques
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

Meubles mono ou multi-matériaux :

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles démontés à l'état de planches
- Les meubles avec de la quincaillerie fixée dessus
- Les meubles avec des miroirs, du verre
- Les étagères, les montants de meubles métalliques



> LES TLC : TEXTILE, LINGE ET CHAUSSURES

Vos vêtements ont de l'avenir, donnez-les.

Tous les TLC usagés (*Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures*) peuvent être déposés dans les points d'apport présents sur le Pays Loudunais, quel que soit leur état, même abîmés.

Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export.

Les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique.



Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés
MERCI



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés



Que deviennent vos dons ?



> MON PAPIER TRIÉ SERA RECYCLÉ

Le Pôle Déchets a installé sur son territoire plus d'une centaine de colonnes pour la collecte des papiers.

Au moins une borne est présente sur chaque commune du Pays Loudunais.

Les papiers sont collectés une à deux fois par mois. Ils sont ensuite triés manuellement par des agents de la collectivité pour enlever les indésirables (*cartons, plastique, métaux...*). Cette opération de tri nécessite deux agents présents à chaque collecte des papiers afin de « purifier » le flux qui sera ensuite valorisé pour être recyclé et redevenir du papier. Après le tri, les papiers sont stockés et expédiés vers notre repreneur en France (*Golbey dans les Vosges*).

Si trop d'indésirables sont présents, des coûts de surtri sont déduits à la Collectivité.

Afin de faciliter la valorisation de vos papiers, il est donc important de déposer dans ces colonnes uniquement :

- les journaux et magazines, les publicités et prospectus ;
- les catalogues et annuaires, les livres, les cahiers ;
- les courriers et enveloppes.

Merci de retirer les plastiques et les cartons lorsque vous jetez vos papiers, car ils polluent la matière et nuisent à son recyclage.



journaux et magazines



publicités et prospectus



catalogues et annuaires



courriers et enveloppes



tous les autres papiers (livres, bloc-notes, cahiers, etc.)

CIITEO



UN DOUTE, UNE QUESTION ?
05 49 22 54 02
ou www.consignesdetri.fr

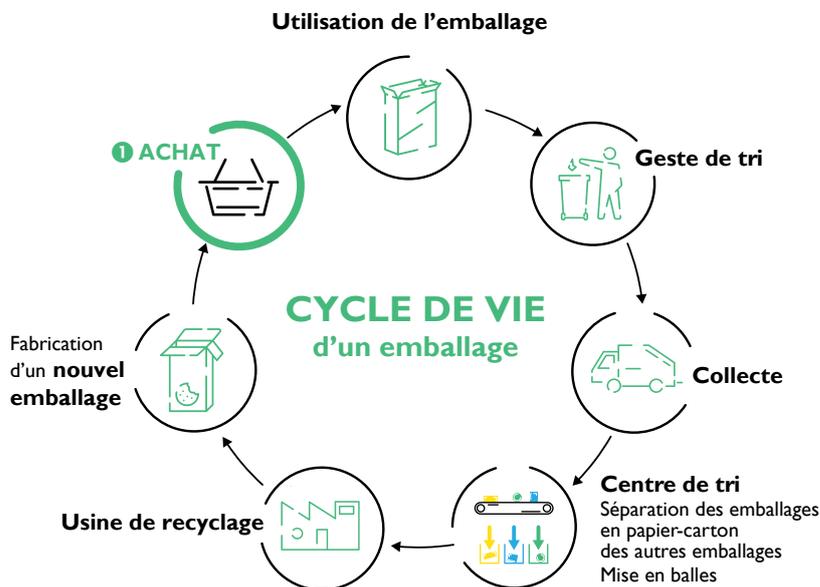


Pour plus d'informations sur la 2^e vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen

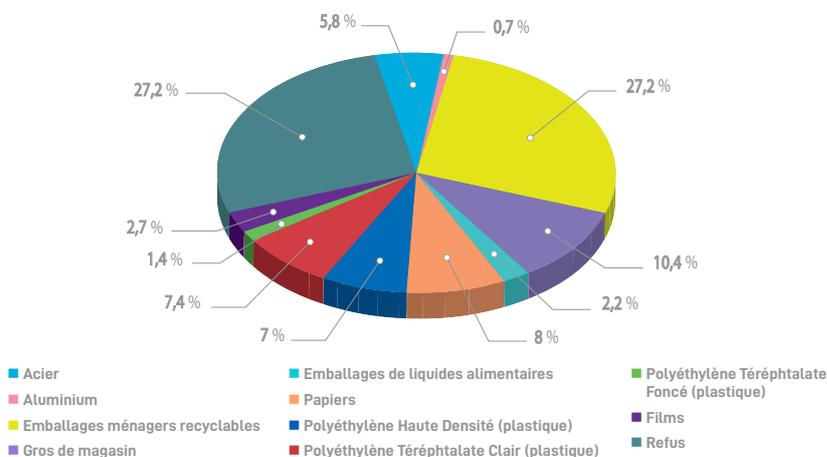
> QUE DEVIENNENT NOS EMBALLAGES ?

Triés et recyclés pour une nouvelle vie !

Chaque année, plus de 1 000 tonnes d'emballages sont triés par les loudunais afin d'être valorisées. L'intérêt est de limiter la quantité de matières premières nécessaire pour fabriquer de nouveaux objets. La préservation des ressources et la protection de l'environnement sont des objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique et suivis par la Communauté de communes du Pays Loudunais.



Tous les mois, le Pôle Déchets réalise une caractérisation des emballages triés. L'intérêt est de quantifier la proportion de chaque flux dans nos emballages. Voici les résultats pour 2021 :



Les bons gestes de tri

➔ À chaque déchet sa bonne destination

On constate que 25 % des déchets jetés dans le bac à couvercle jaune font partie des refus de tri. On retrouve régulièrement parmi nos emballages : des ordures ménagères, du verre, des vêtements, des déchets électriques et électroniques... Ces indésirables n'ont rien à faire dans le conteneur d'emballages recyclables. Ils sont séparés des autres matières puis envoyés pour traitement à l'incinération. Le taux d'indésirables a un impact fort sur les soutiens accordés par l'éco-organisme CITEO.

➔ Les emballages imbriqués ne sont pas valorisés

Nous retrouvons régulièrement des déchets imbriqués les uns dans les autres, par exemple une bouteille en plastique dans une boîte de conserve. Ainsi imbriquées, les matières ne peuvent pas être séparées. Ces emballages ne peuvent pas être valorisés, ils finissent enfus.

Retrouver l'ensemble des consignes de tri sur le site www.pays-loudunais.fr



Si tu tries, tu as tout compris !
Bruno LEFEBVRE

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

RECETTES

Zéro déchet

VELOUTÉ VITAMINÉ aux fanes de carottes

4
PERSONNES



Les ingrédients

- Fanes d'une botte de carottes
- 3 pommes de terre
- 1 oignon
- 2 beaux brins de persil
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- sel et poivre

La préparation

- Triez, lavez et coupez grossièrement les fanes de carottes.
- Dans une cocotte, faites revenir l'oignon coupé en 4 avec une cuillère à soupe d'huile d'olive, ajouter les fanes de carottes, les pommes de terre épluchées et coupées en morceaux, le sel et le poivre et remuez.
- Ajoutez l'eau (*mouillez à fleur*) et lancez la cuisson pour 30 minutes ; mixez et servez chaud.

PAIN PERDU avec du pain rassis



Les ingrédients

- 200 g de sucre
- 1 L de lait
- 3 œufs
- 1 sachet de sucre vanillé
- beurre

La préparation

- Dans un saladier versez le lait, 5 cuillères à soupe de sucre, le sucre vanillé, remuez.
- Coupez le pain rassis en tranches pas trop épaisses et faites-les tremper dans le lait jusqu'à ce qu'elles soient imprégnées.
- Prenez les tartines de pain imprégnées, égouttez-les légèrement et trempez-les dans un bol où vous aurez battu 3 œufs.
- Faites cuire ensuite les tartines de pain dans une poêle à feu doux dans un peu de beurre fondu.
- Servir bien chaud, saupoudré de sucre.

*Source : Marmiton et 750g

Le Pôle Déchets vous souhaite un bon appétit !

+ D'INFOS

Pôle déchets : 05 49 22 54 02
pole-dechets@pays-loudunais.fr
www.pays-loudunais.fr